

Justificatif généré le 12/07/2022

Support de parution :



Date de parution :

12/07/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=306764>

N° d'annonce :

618722

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°618722 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-07-12.

BANQUE CHABRIERES

Société Anonyme au capital de 10 080 000 euros
Siège social : **24, rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS**
314 007 709 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. Annuelle du 31 mai 2022

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2021 (en Keuros)

Postes	ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
1	Caisse, banques centrales, C.C.P.		25 578	13 460
3	Créances sur les établissements de crédit...	1	153 713	114 871
4	Opérations avec la clientèle	2	83 843	86 390
9	Crédit-bail et location avec option d'achat...	5	3 278	2 771
11	Immobilisations incorporelles	6	639	766
12	Immobilisations corporelles	7	421	655
15	Autres actifs	8	1 947	1 556
16	Comptes de régularisation	9	8 209	5 555
	TOTAL ACTIF		277 627	226 024

Postes	PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
2	Dettes envers les étés de crédit	10	41	81
3	Opérations avec la clientèle	11	205 307	165 269
5	Autres passifs	13	3 441	1 920
6	Comptes de régularisation	14	11 708	6 950
7	Provisions pour risques et charges	15	1 249	487
9	Fonds pour risques bancaires généraux		2 439	2 439
10	Capitaux propres	16	53 442	48 877
11	- Capital souscrit		10 080	10 080
13	- Réserves		1 008	1 008
15	- Provisions réglementées		1	1
16	- Report à nouveau		37 788	33 822
17	- Résultat de l'exercice		4 565	3 967
	TOTAL PASSIF		277 627	226 024

Postes	HORS-BILAN SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
	Engagements donnés :		
1	- Engagements de financement	32 399	47 822
2	- Engagements de garantie	60	60
	Engagements reçus :		
9	- Engagement de garantie	114 230	114 230

Postes	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (en Keuros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
	Produits et charges d'exploitation bancaire :			
1	- Intérêts et produits assimilés	20	3 151	3 301
2	- Intérêts et charges assimilés	21	1 135	1 093
3	- Produits sur op. de crédit-bail et assim.		1 320	1 455
4	- Charges sur op. de crédit-bail et assim.		1 119	1 281
8	- Commissions (produits)	22	25 585	22 163
9	- Commissions (charges)	22	8 204	5 596
12	- Autres produits d'exploitation bancaire		94	0
13	- Autres charges d'exploitation bancaire		99	93
	PRODUIT NET BANCAIRE		19 591	18 856
14	Charges générales d'exploitation bancaire...	23	12 312	11 032
15	Dot. aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corp.		698	885
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 580	6 940
16	Coût du risque	24	- 101	- 1 182
	RESULTAT D'EXPLOITATION		6 480	5 758
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		6 480	5 758
18	Résultat exceptionnel		- 444	- 46
19	Impôt sur les bénéfices	25	1 471	1 745
	RESULTAT NET		4 565	3 967

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (exercice arrêté au 31/12/2021).

1 - CADRE GENERAL. 1.1. La BANQUE CHABRIERES. La BANQUE CHABRIERES est la filiale bancaire du Groupement des MOUSQUETAIRES. Elle est détenue à 99 % par I.T.M. ENTREPRISES et à hauteur des 1 % restant par la Société Civile des MOUSQUETAIRES. Elle détermine sa stratégie et sa politique et sa politique de développement en intégrant les attentes du Groupement et intervient aujourd'hui sur trois marchés clients distincts : les Adhérents MOUSQUETAIRES, les Sociétés MOUSQUETAIRES et la clientèle des points de vente du Groupement.

1.2. Evénements significatifs. En 2021, la BANQUE CHABRIERES a poursuivi son plan stratégique à moyen terme et lancé différentes actions commerciales pour améliorer son offre. Plusieurs projets structurants ont été menés sur 2021 : le développement de son offre de paiements avec : la dynamisation de l'offre cartes cadeaux en déployant sur l'enseigne ITM Equipement de la Maison (BRICOMARCHE et BRICORAMA) ; l'extension du paiement en ligne (PEL) aux enseignes BRICOMARCHE et BRICORAMA ; l'évolution de l'offre clients des points de vente avec le lancement du « NFOIS CB » en partenariat avec CACF ; l'intégration d'une nouvelle activité d'intermédiation en financements (juillet 2021 - rachat de l'activité PROMEX) ; la poursuite de sa stratégie d'activation de comptes bancaires ; la politique de digitalisation de son offre avec notamment le lancement de CHABNET/CHABFLUX ; l'optimisation de son pôle Gestion de Patrimoine avec l'arrêt de l'Agence Banque au quotidien particuliers MOUSQUETAIRES ; la diversification de son offre Assurance Vie. Information sur les conséquences de l'évènement Covid-19. La crise sanitaire a perduré en 2021 entraînant des répercussions sur l'économie. Face à cette situation, le Groupement a de nouveau, su faire face à la crise avec agilité. De son côté, la BANQUE CHABRIERES n'a pas connu de modifications substantielles de ses activités et a poursuivi sa dynamique de développement. La situation comptable à la fin de l'exercice 2021 tient compte des actions démarrées en 2020 et qui se sont poursuivies en 2021. Il n'est constaté aucune augmentation du risque de crédit lié au contexte sur la totalité du portefeuille actif. Le report d'échéance de crédit accordé en 2020 est terminé pour l'ensemble des dossiers concernés et n'a pas été reconduit en 2021. D'autre part, la crise avait entraîné en 2020 un recul important du nombre de retraits DAB. Ce phénomène accentué par

le passage du montant du paiement « sans contact » à 50 € avait été compensé par le rehaussement de la CIR au 01/01/2020. En 2021, le volume de retraits DAB affiche une croissance, mais est cependant inférieur aux années antérieures à la crise sanitaire du fait d'une modification des habitudes de retraits. Ce recul reste largement absorbé par la nouvelle tarification CIR. En 2020, pendant la crise, ITM ENTREPRISES avait consenti un nantissement d'espèce supplémentaire à la Banque de 20 M€ ce qui avait amené le niveau total de nantissement d'espèces à 36 M€ sur 8 ans. Aucune modification quant à ce nantissement n'a été apportée sur l'exercice 2021 ce qui permet, en complément du niveau de fonds propres élevé, de garantir la solidité des ratios de la BANQUE CHABRIERES.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES. 2.1. Méthode de présentation appliquée. Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes annuels de la BANQUE CHABRIERES sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 du 16/01/1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les règlements CRC 2002-03 du 12/12/2002 modifié par les règlements CRC 2005-03 du 03/11/2005 du CRC 2007-06 du 14/12/2007 et du règlement ANC 2010-08 du 07/10/2010, modifié par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26/11/2014 et par le règlement à l'ANC 2020-10.

2.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

2.2.1. Opérations en devises. La Banque n'opère aucune opération en devises.

2.2.2. Opérations avec les établissements de crédit et créances sur la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit comprennent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les crédits à la clientèle enregistrent les opérations effectuées avec les agents économiques autres que les établissements de crédit, que ce soit sous la forme de crédits ou de comptes ordinaires. Les créances sur la clientèle comprennent des ouvertures de crédits permanents, des crédits de trésorerie, des crédits d'équipements à court, moyen et long terme et autres crédits à la clientèle, les comptes débiteurs de la clientèle ainsi que les créances rattachées, incluant notamment les intérêts courus non échus sur l'ensemble de ces créances. Les accords crédits consentis mais non versés sont enregistrés au hors-bilan au poste engagement de financement, ainsi que les lignes de découvert accordées mais non utilisées. Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. Les dépréciations affectées à des risques spécifiques sont portées en déduction des actifs correspondants.

a) Créances et dépréciations sur les opérations de la SEP CHABRIERES-SOFINCO (CACF) - pour les crédits renouvelables. Créances douteuses pour les crédits renouvelables. La Banque se conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà d'un impayé de 90 jours. Les dossiers de restructurés sont déclassés en créances douteuses dès la survenance d'un premier impayé. L'identification des créances douteuses est faite conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13). Les créances douteuses sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, des créances impayées de plus de 3 mois, ou encore présentant un caractère contentieux. L'encours douteux se décompose en : créances douteuses ; créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déchues du terme ou en cours de déchéance). Avant la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour un montant égal à la somme de l'échu impayé et de l'à échoir en capital. Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement. L'application du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées. La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Créance restructurée pour les crédits renouvelables. Les créances restructurées au sens du règlement ANC 2014-07, sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus. Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories : Restructurations ordinaires : qualification en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4ème impayé ; les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains. Moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement prédéterminé.

Dépréciation pour les crédits renouvelables. Conformément au règlement ANC 2014-07 (article 2231-1 et suivants), une dépréciation pour risque avéré est constituée : elle résulte de la détermination statistique des pertes engendrées par les créances douteuses compromises et non compromises (y compris la contagion) figurant au bilan. Elle est calculée depuis le 01/01/2005 en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 13 dudit règlement. L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant déchéance du terme sont dépréciés à 100 % (hors contagion). Sont intégrés dans le produit net bancaire, en intérêts et produits assimilés les reprises de dépréciation des créances douteuses compromises et non compromises liées au passage du temps. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque.

Décote pour les crédits renouvelables. En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement. Conformément à l'ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) le montant de la décote est égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat. Elle est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution puis, est reprise dans le produit net

bancaire en intérêts et produits assimilés sur la durée de vie du crédit. Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours. **Intérêts de retard.** Conformément à l'article 2221-9 du ANC 2014-07, il n'est plus constaté d'intérêts dès lors que la créance est déclassée en douteux compromis. **b) Créances et dépréciations sur les opérations de crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables). Créances douteuses crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables).** Conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13), les créances, même assorties de garanties sont enregistrées en encours douteux dès qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable suite à : de l'existence d'impayés supérieur à 90 jours ; un risque de non recouvrement dû à une situation financière dégradée ; l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes. Lorsqu'aucun règlement n'est intervenu au cours des 15 mois précédents, les créances sont déclassées des encours non compromis en encours litigieux. Ce déclassement peut également être effectué si une information sur la solvabilité de la contrepartie est parvenue à la banque, ou à la demande du Comité des risques. Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles et qu'aucun relassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement déclassés en encours douteux compromis. Les dossiers faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont notamment déclassés dans cette catégorie. Dans le cas des créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiées à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. **Dépréciation des créances douteuses.** Les échéances impayées de plus de 3 mois sont provisionnées à 100 %. Concernant les dépréciations sur la partie non échue des créances douteuses, elles sont déterminées de façon individuelle sur chaque engagement en fonction du risque de crédit propre à chaque débiteur. Les créances douteuses faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire sont déchués de leurs termes et sont provisionnées à 100 %, capital et intérêt. Les créances faisant l'objet de redressement judiciaire ou de sauvegarde de justice sont provisionnées à 50 % du capital restant dû, les échéances échues et non réglées sont provisionnées à 100 %. **Passage en perte.** Un passage en perte est effectué lorsque : pour les personnes morales : une société a été mise en liquidation, que la banque a reçu un certificat d'irrécouvrabilité de la part du liquidateur, et que les cautions s'avèrent insolubles ; pour les personnes physiques, l'ensemble des recours possibles ont été effectués et que la situation du client est telle que la créance est irrécouvrable. **Gestion des expositions non performantes (ENP) et des expositions restructurées (EBA/GL/2018/06).** Afin de suivre et gérer les expositions non performantes de son portefeuille de crédit, la Banque a mis en place dans son cadre d'appétence aux risques des indicateurs de pilotage. Dans le cadre de sa stratégie de réduction de ses expositions non performantes, la Banque travaille à un plan d'action à court terme. Dans son portefeuille de crédit la partie la plus exposée à ce risque porte sur la Clientèle des Points de Vente sur l'offre crédit renouvelable. Ainsi, la Banque analyse en 2022 les opportunités d'un éventuel arrêt de l'activité qui pourrait se traduire par la cession du portefeuille de crédits. La Banque a également adapté son processus de restructuration des expositions et les modalités de suivi des expositions restructurées. Dans le portefeuille de crédits actifs sur les deux marchés MOUSQUETAIRES, une créance restructurée est caractérisée par l'existence d'une difficulté financière au niveau du client et d'une concession faite par la Banque sur les termes du contrat et encadrée juridiquement, permettant au débiteur de payer sa dette. Cette concession implique la mise en place d'un nouveau plan d'apurement. Ces dossiers sont identifiés et suivis dans le cadre du dispositif de suivi et de maîtrise du risque de crédit. En présence de difficultés financières, le réaménagement de la créance identifiée, encadrée ou non juridiquement, est alors validée en Comité des risques crédit. La créance recevable en « restructuration » est d'abord maintenue en créance douteuse pendant une période d'observation au cours de laquelle tout impayé de plus de 30 jours entraîne une action immédiate de recouvrement. Après cette période d'observation, la créance est basculée en créance restructurée. En 2021, aucune créance restructurée n'est identifiée. Cinq dossiers sont en cours pour des plans d'apurement mais encore dans la phase d'observation ; ils n'ont pas basculé en créance restructurée. Les créances restructurées de la SEP CHABRIERES-SOFINCO sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement. Elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et qualifiées : Pour les restructurations ordinaires : en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé ; en douteux compromis des créances à partir du 4^e impayé. Les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains. Pour les moratoires, en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement pré-déterminé. Les créances restructurées de la SEP CHABRIERES-SOFINCO sont analysées dans le cadre du dispositif de mise en place des dossiers de surendettement et font l'objet d'un reporting dédié dans le Comité risque de la SEP CHABRIERES-SOFINCO. **2.2.3. Titres.** La BANQUE CHABRIERES ne détient pas de portefeuille titres. **2.2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.** Les immobilisations sont des actifs corporels qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives. Ces actifs sont utilisés sur plus d'une période. Les immobilisations sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique. Conformément au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables, les immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ; les immobilisations sont amorties par composant sur leur durée fiscale, selon le mode linéaire ; pour les immobilisations incorporelles, un amortissement économique est effectué, la banque n'effectue plus d'amortissement dérogatoire. Dans le cadre de l'activité de crédit-bail, les immobilisations financées sont enregistrées à l'actif de la banque pendant toute la durée du contrat. Le transfert de propriété est effectué après le paiement de la valeur résiduelle. Concernant la valeur résiduelle, elle représente en général 1 % du montant de l'immobilisation. Les immobilisations en crédit-bail sont amorties selon les modes linéaire et dégressif pour une durée comprise entre 60 et 84 mois. **2.2.5. Intérêts et assimilés - Commissions.** Les intérêts et agios générés par les activités de dépôt, de crédit et de trésorerie sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation : commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement de la prestation ; commissions rémunérant une prestation continue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les commissions sont constituées des opérations traitées pour le compte de la clientèle notamment les flux, monétiques et moyens de paiement. Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat dès qu'ils sont dus. Les indemnités de résiliation et de

retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises. **2.2.6. Charges d'exploitation.** Pour l'exercice 2021, celles-ci se répartissent comme suit : Frais de personnel (incluant les charges sociales et les cotisations retraite et taxes sur salaires) : 4 299 860 €, Charges générales d'exploitation : 8 012 517 €. **2.2.7. Coût du risque.** Le coût du risque enregistre les coûts inhérents aux risques de crédit. Le poste intègre notamment : les dotations et reprises de provisions ; les pertes et abandons de créances ; les récupérations sur créances amorties ; la décote. Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après la constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux et validation du Comité des risques de crédit. Les abandons sont comptabilisés suite à la prescription issue des commissions de surendettement. **2.2.8. Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la BANQUE CHABRIERES, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. La comptabilisation de ces éléments exceptionnels fait l'objet d'une appréciation de la Direction Générale. Le résultat exceptionnel au 31/12/2021 est négatif de 444 K€ dont 9 K€ de charges liées au risque opérationnel, le reste correspondant aux produits et charges exceptionnelles (420 K€ de produits et 855 K€ de charges). **2.2.9. Méthode de calcul du résultat par action.** Conformément aux statuts de la Banque, le montant des actions est arrêté sur décision du Conseil d'administration.

Nature des indications	2020	2021
Capital en fin d'exercice :		
- Capital social	10 080 000	10 080 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	504 000	504 000
Opérations et résultats de l'exercice :		
- Résultat après impôts	3 966 813	4 564 606
Résultat par action :		
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,87	9,06

2.3. Identités des sociétés consolidantes. Les comptes de la BANQUE CHABRIERES sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'ITM ENTREPRISES SA - 24, rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS - N° identification : 722 064 102. **2.4. Situation fiscale.** Au 31/12/2021, le bénéfice net après impôts s'élève à 5 465 293 €. L'impôt sur les sociétés, calculé pour sa totalité au taux de 26,5 %, s'établit à 1 448 303 €. La contribution sociale de 3,33 % assise sur l'impôt sur les sociétés s'élève à 22 615 €. Le montant total de l'impôt 2021 est de 1 470 918 € soit un taux d'imposition globale de 26,91 %. **2.5. Provisions réglementées.** Il n'a pas été constitué en 2021 de dotation aux amortissements dérogatoires. **2.6. Fonds pour risques bancaires généraux.** Dans le cadre de l'ordonnance 2014-15 du 20/02/2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque a constitué par voie de provisions, sur la période 1992 à 1997, un fonds pour risques bancaires généraux de 2 439 184,28 €. Ce fonds, inscrit distinctement dans les capitaux propres de la Banque, est destiné à couvrir les risques inhérents à l'activité bancaire, et n'est pas affecté à des risques spécifiques déterminés à la clôture de cet exercice. Ceux-ci sont couverts par des dépréciations spécifiques ou par des provisions pour risques affectés. **2.7. Engagements de hors-bilan.** **a)** Afin permettre à la BANQUE CHABRIERES de respecter les ratios prudentiels définis par la loi n° 84-46 du 24/01/1984 et le CRR 575/2013 du parlement européen relatif et le règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission Européenne relatif au contrôle des grands risques, la BANQUE CHABRIERES a obtenu d'un pool de banques regroupant CREDIT AGRICOLE CIB, SOCIETE GENERALE et NATIXIS la signature d'une garantie d'un montant global de 78 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans (échéance 01/07/2025). Cette garantie couvre les créances de toutes natures de la BANQUE CHABRIERES sur les personnes constituant le Groupement des MOUSQUETAIRES au regard de la Commission Bancaire : MOUSQUETAIRES, points de vente aux enseignes du Groupement et filiales directes et indirectes d'ITM ENTREPRISES. **b)** De même, la Société ITM ENTREPRISES a affecté des dépôts espèces au profit de la BANQUE CHABRIERES en garantie de ses créances de toutes natures sur les personnes constituant le Groupement des MOUSQUETAIRES. Le montant des dépôts ainsi nantis pour une période initiale de 8 ans est de 16 000 000 € au 26/03/2021 (échéance 25/03/2029) ; le 27/03/2020, un nantissement supplémentaire de 20 000 000 € a été mis en place (échéance au 27/03/2028). **c)** Opérations sur instruments financiers à terme : des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt ont été conclues avec divers établissements de crédit dans le cadre de la convention AFB relative aux opérations sur les marchés à terme. Ces opérations sont du type « macro-couverture » et prennent la forme de « caps ». L'encours de ces opérations au 31/12/2021 s'élève à 48 038 194,47 €. La valeur de marché de ces positions est de 404 899,41 €. En application des stratégies sur les activités de crédit exposées dans le rapport de gestion, les principes comptables appliqués sont les suivants : **Garanties reçues des établissements de crédit.** enregistrement pour leur valeur nominale par établissement garant. **Nantissements de dépôt.** enregistrement pour la valeur nominale des dépôts inscrits dans les comptes créditeurs de la clientèle. **Contrats d'échange de taux d'intérêt.** ces opérations sont enregistrées en hors-bilan pour le notionnel des contrats. Les primes payées sont étalées sur la durée du contrat, et les intérêts courus à recevoir et à payer sont comptabilisés à chaque arrêté, pour les contrats non échus. En application de l'ANC 21014-07 art. 2521-1 à 2529-1, les intérêts courus sont enregistrés pour leur montant net tant au compte de résultat qu'en comptes de régularisation. L'effet sur les comptes de régularisation des opérations en cours au 31/12/2019 est détaillé en notes 9 et 14. De plus, et selon l'ANC 2014-07, figure en note 24 la nature et le volume des instruments financiers concernés, ainsi que leur valeur de marché déterminée selon la méthode du coût de remplacement. Les contreparties sont des établissements de crédit faisant l'objet d'une notation par les agences internationales de notation. Le risque de contrepartie est apprécié conformément aux dispositions du règlement 575/2013 du parlement européen et du conseil. **2.8. Proposition d'affectation du résultat.** Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 4 564 605,79 €. Il a été décidé de l'affecter comme suit : A titre de dividendes : 0 €, soit pas de distribution de dividendes au titre de 2021, Au compte de report au nouveau : 4 564 605,79 €. Historiques des résultats distribués : 31/12/2019 : Dividendes 0 € ; 31/12/2020 : Dividendes 0 € ; 31/12/2021 : Dividendes 0 €. **2.9. Réserve latente.**

Credit-bail (en Keuros)	2020	2021
Encours financiers	3 451	3 710
Encours social.....	2 760	3 278
TOTAL	691	432

3 - AUTRES INFORMATIONS HUMAINES. 3.1. Données relatives aux humains. 3.3.1. Effectif par catégorie socio-professionnelle au 31/12/2021. Selon (article 1124-55 ANC ; Code de commerce D. 123-300 ; Règlement 2016-07).

Effectif contractuel	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Techniciens.....	17	22
- Hommes.....	6	6
- Femmes.....	11	16
Cadres.....	27	34
- Hommes.....	13	18
- Femmes.....	14	16
TOTAL	44	56

3.1.2. Provisions pour retraite. En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartition auxquels sont versées des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. La Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite, au droit à la médaille du travail ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, sont évalués selon une méthode actuarielle prenant en compte les règles de la Convention collective des banques, les taux de mortalité basée sur la table de mortalité INSEE et le taux de rotation des effectifs. Les engagements correspondants ont fait l'objet d'une reprise de provision de 15 129 €. 3.1.3. Formations. Au cours de l'exercice 2021, 59 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations pour un total de 40,6 heures de formation sur l'e-learning télétravail. 3.2. Commissaires aux comptes. Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2021 au titre du contrôle légal des comptes de la BANQUE CHABRIERES se sont chiffrés à 100 000 € incluant la partie Commissariat aux comptes et audit du système informatique. 3.3. Rémunération des membres des organes de direction et d'administration. Les membres des organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération autre que celle prévue dans le cadre de leur contrat de travail. 3.4. Crédits et avances consentis aux membres des organes et de direction. Néant. 3.5. Dépenses en matière en R&D événement post clôture. Néant. 3.6. Evènement post clôture. Début mars 2022, un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine a éclaté, faisant entrer l'Union Européenne dans une nouvelle phase d'instabilité après deux années de pandémie. A la date d'arrêtés des comptes, la BANQUE CHABRIERES n'est pas impactée par cette situation.

4 - COMMUNICATION FINANCIERE AU TITRE DU PILIER 3.

	Indicateurs clés phasés (KM1) en K€	31/12/2020	31/12/2021
	Fonds propres disponibles (montants) :		
1	- Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)....	46 571	50 584
2	- Fonds propres de catégorie.....	46 571	50 584
3	- Fonds propres totaux.....	46 571	50 584
	Montants d'exposition pondérés :		
4	- Montant total d'exposition au risque.....	92 943	123 621
	Ratios de solvabilité (en % des RWA) :		
5	- Ratio de fds prop. de base de catégorie 1 (%)	50 %	41 %
6	- Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%).....	50 %	41 %
7	- Ratio de fonds propres totaux (%).....	50 %	41 %
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fds prop. (en % du mont. d'expo. pondéré) :		
8	- Coussin de conservation des fds propres (%).....	5 %	6 %
	- Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un état membre (%).....	0 %	0 %
9	- Coussin de fds prop. contractuel spécifique à l'établissement (%).....	0 %	0 %
EU 9a	- Coussin pour le risque systémique (%).....	0 %	0 %
10	- Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%).....	0 %	0 %
	- Coussin pour les autres éts d'importance systémique (%).....	0 %	0 %
11	- Exigence globale de coussin (%).....	5 %	6 %
EU 11a	- Exigences globales de fonds propres (%).....	11 %	11 %
12	- Fds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fds prop. SREP (%).....	12 %	12 %
	Ratio de levier :		
13	- Mesure de l'exposition totale.....	279 608	288 611
14	- Ratio de levier (%).....	17 %	18 %
	Ratio de couverture des besoins de liquidité :		
15	- Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée-moyenne).....	11 842	23 807
16	- Sorties de trésorerie - Val. pondérée totale.....	29 851	28 294
16a	- Entrées de trésorerie - Val. pondérée totale.....	86 152	115 836
16b	- Sorties de trésorerie nettes tot. (val. ajustée).....	7 463	7 073
17	- Ratio de couv. des besoins de liquidité (%).....	159 %	337 %
	Ratio de financement stable net :		
18	- Financement stable disponible total.....	167 800	172 856
19	- Financement stable requis total.....	59 986	87 957
20	- Ratio NSFR (%).....	280 %	197 %

La BANQUE CHABRIERES n'a pas alloué de fonds propres au titre du risque de levier excessif et des autres risques.

NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.

NOTE 1 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (actif, poste 3). Comptes ordinaires débiteurs et Total, 2021, A vue : 153 713, 2020, A vue : 114 871.

NOTE 2 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif, poste 4)	2021			2020	
	Brut	Créa. dout.	Dépréc.	Net	Net
Comptes ordinaires débiteurs.....	5 888	390	317	5 961	5 377
Autres concours à la clientèle.....	10 112	-	-	10 112	10 112
Crédits.....	66 234	3 195	1 659	67 770	70 902
- Dont crédit sains.....	65 876	164	-	66 040	69 691
- Crédits restructurés.....	358	471	256	572	604
- douteux non compromis.....	-	715	431	284	- 213
- douteux compromis.....	-	1 805	932	874	777
- douteux litigieux.....	-	40	40	0	42
TOTAL	82 223	3 585	1 975	83 843	86 390

La décote sur prêts restructurés est directement déduite des encours bruts. Au titre de l'exercice 2021, le montant des reprises s'élève à 66 K€, comptabilisés en produits d'intérêts, pas de nouvelles dotations ce qui porte le montant de la décote à 38 K€ au 31/12/2021.

NOTE 3 - OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (actif, poste 5). Néant.

NOTE 4 - PARTICIPATIONS (actifs, poste 8). Néant.

NOTE 5 - CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (actif, poste 9)	Début exer.	Acquis. dot.	Cess. repr.	Autres var. (1)	Clôture exer.
Crédit-bail et location avec option d'achat.....	9 497	1 584	- 993	- 2 224	7 863
VALEUR BRUTE TOTALE.....	9 497	1 584	- 993	- 2 224	7 863
Amortissements.....	6 726	1 099	- 988	- 2 251	4 585
VALEUR NETTE COMPTABLE.....	2 771	485	- 6	27	3 278

(1) Comprend la sortie des matériels liés à des dossiers terminés en 2020 pour 2 065 K€, du compte d'immobilisation en cours créditeurs en 2020 pour - 55 K€, et d'immobilisations liés à CENTRAL EXPANSION pour 214 K€.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (actif, poste 11)	Début exer.	Acquis. dot.	Autres var.	Clôture exer.
Fonds de commerce.....	0	90	-	90
Immobilisations logicielles.....	4 576	55	138	4 769
Immobilisation en cours.....	0	129	0	129
VALEUR BRUTE TOTALE.....	4 576	274	138	4 988
Amortissements.....	3 810	401	138	4 349
VALEUR NETTE COMPTABLE.....	766	- 127	0	639

La méthode d'amortissement utilisée pour les logiciels est le linéaire. La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (actif, poste 12)	Début exer.	Acquis. dot.	Clôture exer.
Agencements, installations et aut. immob. corporelles....	7 513	53	7 566
VALEUR BRUTE TOTALE.....	7 513	53	7 566
Amortissements.....	6 858	287	7 145
VALEUR NETTE COMPTABLE.....	655	- 234	421

La méthode d'amortissement utilisée pour les immobilisations corporelles est le linéaire. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est de 5 ans.

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS (actif, poste 15). Primes versées sur opérations de dépôts, 2021 : 561, 2020 : 582, Dépôts fonds de garantie des dépôts, 2021 : 175, 2020 : 106, Créances fiscales, 2021 : 475, 2020 : 236, Autres créances, 2021 : 30, 2020 : 31, Autres débiteurs divers, 2021 : 708, 2020 : 602, Total, 2021 : 1 949, 2020 : 1 556.

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION (actif, poste 16). Comptes d'encaissement, 2021 : 1 058, 2020 : 1 164, Produits à recevoir DAB, 2021 : 2 381, 2020 : 1, Commissions à recevoir et autres comptes de régularisation, 2021 : 4 770, 2020 : 4 390, Total, 2021 : 8 209, 2020 : 5 555.

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (passif, poste 2). Comptes à vue, A vue, 2021 : 1, Dettes rattachées, A vue, 2021 : 2, Autres sommes dues, A vue, 2021 : 38, 2020 : 81, Total, 2021 : 41, 2020 : 81.

NOTE 11 - DEPOTS RECUS DE LA CLIENTELE (passif, poste 3)	2021		2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes à vue.....	169 149	-	96 515	-
Comptes d'épargne à régime spécial.....	3	-	5 769	-
Comptes de dépôt à terme inférieur à 3 mois....	-	9 000	-	35 812
Comptes de dépôt à terme de durée comprise entre 3 mois et 1 an.....	-	27 000	-	27 000
Autres sommes dues.....	153	-	170	-
Dettes rattachées.....	2	-	3	-
TOTAL	169 307	36 000	102 457	62 812
	205 307		165 269	

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (passif, poste 4). Néant.

NOTE 13 - AUTRES PASSIF (passif, poste 5). Créateurs divers, 2021 : 3 168, 2020 : 1 715, Provisions pour congés payés, 2021 : 273, 2020 : 205, Total, 2021 : 3 441, 2020 : 1 920.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION (passif, poste 6). Comptes d'encaissement, 2021 : 7 118, 2020 : 3 592, Produits constatés d'avance, 2021 : 56, 2020 : 67, Charges à payer, 2021 : 4 329, 2020 : 3 261, Autres comptes de régularisation, 2021 : 205, 2020 : 30, Total, 2021 : 11 708, 2020 : 6 950.

NOTE 15 - PROVISIONS (passif, poste 7). Provisions pour charges de retraites, Début exercice : 230, Reprises affectées : - 15, Fin exercice : 215, Autres provisions, Début exercice : 257, Dotations : 847, Reprises affectées : - 70, Fin exercice : 1 034, Total, Début exercice : 487, Dotations : 847, Reprises affectées : - 85, Fin exercice : 1 249.

NOTE 16 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES (passif, postes 11 à 18)	Capital	Rés. légale	Report à nouv.	Prov. réglem.	Résul.	Total
Position 31/12/2020.....	10 080	1 008	33 822	1	3 967	48 877
Résultat 2021.....	-	-	-	-	4 565	4 565
Affectation résultat 2020.....	-	-	3 967	-	- 3 967	0
POSITION 31/12/2021.....	10 080	1 008	37 788	1	4 565	53 442

Les actionnaires de la BANQUE CHABRIERES sont : le GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES INTERMARCHÉ : 99,99 %, Nombre d'actions : 504 000, Valeur nominale : 20 euros.

Poste	NOTE 17 - OPERATIONS AVEC LES GROUPES ACTIONNAIRES	Entreprises liées amont	
		2021	2020
		Groupe	Groupe
		ITM	ITM
4	Actif : - Opérations avec la clientèle.....	10 141	10 000
3	Passif : - Dépôt clientèle.....	74 608	36 000
6	Hors-bilan, engagements reçus : - Autres garanties.....	36 000	36 000

Poste	NOTE 18 - VENTILATION DE CERTAINS POSTES (actifs/passifs selon leur durée résid.)	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
	Actif :					
3	- Créances s/les éts de crédit ...	153 713	-	-	-	153 713
4	- Opérations avec la clientèle ...	21 034	14 398	37 851	10 560	83 842
	TOTAL 2021	174 747	14 398	37 851	10 560	237 556
	TOTAL 2020	134 062	16 858	39 711	10 630	201 261
	Passif :					
2	- Dettes envers les éts de crédit ...	41	-	-	-	41
3	- Opérations avec la clientèle ...	178 307	27 000	-	-	205 307
	TOTAL 2021	178 348	27 000	-	-	205 348
	TOTAL 2020	138 350	27 000	-	-	165 350
	Hors-bilan :					
8	- Achat d'instr. fin. à terme	3 155	8 592	30 375	5 917	48 038
	TOTAL 2021	3 155	8 592	30 375	5 917	48 038
	TOTAL 2020	3 266	8 866	32 302	9 424	53 858

NOTE 19 - VENTILATION DES INTERETS COURS. ICNE autres concours à la clientèle, 2021 : 219 512, 2020 : 175 959, Dont ICNE crédits sains, 2021 : 218 390, 2020 : 174 401, Dont ICNE douteux compromis, 2021 : 1 123, 2020 : 1 558, Total, 2021 : 219 512, 2020 : 175 959.

NOTE 20 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES (compte de résultat, poste 1)	2021		2020	
	Ets de crédit	Cltèle	Ets de crédit	Cltèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	112	140	112	157
Intérêts sur crédits clientèle	-	2 388	-	2 561
Intérêts sur créances douteuses	-	371	-	361
Produits sur engagements de financement	-	140	-	110
TOTAL	112	3 039	112	3 189
	3 151		3 301	

Analyse du coût du risque (en Keuros)	CDL (*) fin de période	Dépréciations					Pertes s/créa. irrécouvrables (pertes et profits)	Récupérations sur créances amorties	Transfert relatif au CRC 2002-03 art. 13	Coût du risque net 31/12/2021
		Stock prov. début période 31/12/2020	Dotations période	Reprises période	Ajustements hors coût du risque	Stock prov. fin période				
Bilan crédits BANQUE										
CHABRIERES (dont déchus)...	576	1 211	477	891	-	797	- 52	-	-	- 466
Crédits consommation SEP.....	606	1 592	1 689	1 869	- 234	1 178	809	101	272	566
TOTAL	1 182	2 803	2 167	2 761	- 234	1 975	757	101	272	101

NOTE 25 - ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE (compte de résultat, poste 19). Résultat net comptable hors impôts sur les bénéfices, 2021 : 6 036, 2020 : 5 712, Ecart de valeurs liquidatives, 2021 : - 2 073, 2020 : - 1 972, Produits de l'exercice provisoirement non imposable, 2021 : 1 503, 2020 : 2 405, Charges de l'exercice provisoirement non déductibles, 2021 : 5 465, 2020 : 6 145, Impôt sur les bénéfices, 2021 : 1 471, 2020 : 1 745.

NOTE 26 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DE TAUX D'INTERET (marché de gré à gré, en Keuros). Montant des capitaux engagés. 2021. Macro couverture globale, Etablissements de crédit résident et Total Caps et Collars, Nombre de contrats : 35, Coût de remplacement : 45, Notionnels : 48 038. **NOTE 27 - EFFECTIF AU 31 DECEMBRE.** Employés, 2021 : 22, 2020 : 17, Cadres, 2021 : 34, 2020 : 27, Total, 2021 : 56, 2020 : 44.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE CHABRIERES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne. **Fondement de l'opinion - Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes fournis par le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : revue de l'implémentation du CRRIL et de la mise à jour du PPR/SREP 2021. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Estimation des dépréciations au titre du risque de crédit sur les opérations avec la clientèle Points de Vente et Adhérents du GROUPEMENT DES MOUSQUETAIRES. Risque identifié.** La BANQUE CHABRIERES comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques avérés de

NOTE 21 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES (compte de résultat, poste 2)	2021		2020	
	Ets de crédit	Cltèle	Ets de crédit	Cltèle
Int. s/cptes ordinaires créditeurs	42	-	31	-
Intérêts sur comptes et emprunts	-	4	-	8
Intérêts sur comptes d'épargne	-	13	-	13
Ch. s/engag. de financement reçues	702	-	605	-
Ch. s/couvertures des risques de taux	166	-	175	-
Intérêts préciputaires partenaire SEP	208	-	261	-
TOTAL	1 118	17	1 071	22
	1 135		1 093	

NOTE 22 - COMMISSIONS (compte de résultat, postes 8 et 9)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Op. de trésorerie et interbancaires	6 386	18 454	3 872	15 985
Opérations avec la clientèle	0	6 808	0	6 122
Autres commissions	1 818	322	1 723	55
TOTAL	8 204	25 585	5 596	22 163

NOTE 23 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE (compte de résultat, poste 14). Salaires et traitements, 2021 : 2 850, 2020 : 2 458, Charges sociales, 2021 : 1 120, 2020 : 875, Impôts, taxes et assimilés sur rémunérations, 2021 : 329, 2020 : 243, Autres charges administratives, 2021 : 8 013, 2020 : 7 457, Dotation aux amortissements, 2021 : 698, 2020 : 885, Total, 2021 : 13 011, 2020 : 11 917.

NOTE 24 - COUT DU RISQUE (compte de résultat, poste 16). Dépréciation sur créances, 2021 : - 2 167, 2020 : - 2 571, Dotation décote, 2021 : - 38, 2020 : 3, Pertes sur créances irrécupérables provisionnées, 2021 : - 757, 2020 : - 1 137, Reprise de provisions sur créances douteuses, 2021 : 2 761, 2020 : 2 428, Récupération sur créances amorties, 2021 : 101, 2020 : 96, Total coût du risque, 2021 : - 101, 2020 : - 1 182. Le coût du risque comprend : Crédits renouvelables : Dépréciation : 2 204 K€, Reprises : 2 761 K€ sur l'exercice 2021, Pertes sur créances : 757 K€ couvertes par des dépréciations ; récupération sur créances amorties pour 101 K€.

pertes résultant de l'incapacité de ses clients, points de vente et adhérents, à faire face à leurs engagements financiers. Comme indiqué dans la note 2.22 de l'annexe aux comptes sociaux, la banque calcule des dépréciations sur base individuelle, sur la base d'estimation de flux de recouvrement. Nous avons considéré que les dépréciations sur les créances sur les points de vente et les adhérents, qui s'élèvent à 0,8 millions d'euros au 31/12/2021, constituaient un point clé de l'audit en raison de : l'importance relative de ces financements au bilan ; la part significative du jugement de la banque dans l'estimation des flux de recouvrement. **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque.** Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté à : prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour le suivi du risque de crédit, l'appréciation du risque de non-recouvrement et la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ; tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés identifiés relatifs à ces procédures ; apprécier le correct déclassement des encours et leur correcte dépréciation en fonction de l'antériorité des échéances impayées ou de l'état de la procédure judiciaire des points de vente ; tester, l'adéquation des dépréciations comptabilisées eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque ; examiner le caractère approprié des informations données dans la note 2.22 de l'annexe. **Estimation des dépréciations liées au risque de crédit sur les opérations avec la clientèle au titre des crédits à la consommation. Risque identifié.** Comme détaillé dans la note 2.22 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque avéré de crédit font l'objet d'une dépréciation dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes comparables à ceux de la banque, détermine les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses de la clientèle de détail, qui s'élèvent à 1,2 millions d'euros au 31/12/2021, constituait un point clé de l'audit en raison du recours au modèle statistique précité. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées. **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque.** Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation du modèle mis en œuvre avec les normes comptables applicables telles qu'adoptées en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail : Nos travaux consistent à : au niveau du partenaire : prendre connaissance de la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ; prendre connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de déclassement et de calcul des dépréciations de ces créances ; tester par sondage la qualité des données historiques utilisées dans le modèle ; tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ; tester par sondage la classification des encours ; analyser la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié leur correcte application dans les comptes au 31/12/2021. Au niveau de l'entité : vérifier le rapprochement entre la provision calculée et la provision comptabilisée ; vérifier l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels au titre de la dépréciation. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations

connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce. **Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société BANQUE CHABRIERES par votre Assemblée Générale du 07/10/2020 pour le cabinet RSM PARIS et du 31/12/2007 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT. Au 31/12/2021, le cabinet RSM PARIS était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT dans la 15^e année. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. **Rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne.** Nous remettons au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 mai 2022, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Nicolas WILFART, Associé ; RSM PARIS : Paul-Evariste VAILLANT et Ratana LYVONG.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public : Parc de Tréville, 5, allée des Mousquetaires - 91070 BONDOUFLE.